
CTMEN du 15 septembre 2020

Déclaration liminaire de la FNEC FP-FO

La FNEC FP-FO condamne la poursuite et l'aggravation des mesures répressives et liberticides engagées par le gouvernement Castex en cette rentrée. En utilisant les pouvoirs spéciaux qui lui ont été confiés par la loi dite d'état d'urgence sanitaire, le gouvernement :

- Interdit tout rassemblement de plus de 5 000 personnes
- Soumet à autorisation préalable tout rassemblement de plus de 10 personnes
- met en place un déploiement policier pour contrôler le port du masque dans les rues et jusque dans les établissements scolaires.

La répression à l'égard des militants syndicaux et des personnels qui se mobilisent doit cesser, ainsi que les poursuites engagées contre nombre d'entre eux (à Clermont, dans le Lot, dans les Deux Sèvres,...). La FNEC FP-FO se félicite de la condamnation du Recteur de Clermont par le tribunal Administratif suite à la mutation d'office d'une syndicaliste apparaissant, pour le juge, « comme une sanction déguisée portant une atteinte grave et manifestement illégale à la liberté syndicale ».

Il est inacceptable que les suppléants désignés par les organisations syndicales soient systématiquement évincés des réunions statutaires comme les CT ou les CHSCT. L'argument de la distanciation sociale est incompréhensible, alors que les enseignants font cours dans des classes à plus de 35 élèves.

Nous vous demandons le rétablissement de la tenue en présentiel des différentes réunions organisées au ministère et dans les rectorats.

Nous n'avons pas oublié les déclarations du ministre de la santé sur « les masques qui ne servaient à rien » au plus fort de l'épidémie, le tri des malades à l'entrée de l'hôpital dans les régions les plus touchées, l'absence de protection, de dépistage systématique... Aujourd'hui le ministère fournit aux personnels un masque non reconnu par le Code du Travail et potentiellement dangereux, qu'ils sont contraints de porter sans discontinuer, y compris dans la cour de récréation... Nous demandons que donc le retrait de ces masques en tissu. Nous demandons également un suivi médical des agents qui ont dû travailler avec cet équipement et la reconnaissance de l'imputabilité aux services des affections liées au port de ce type de masques.

La multiplication des injonctions contradictoires de ce gouvernement aboutit en cette rentrée à un chaos sans précédent des organisations de travail, dans tous les secteurs. La FNEC FP-FO dénonce une volonté d'imposer une nouvelle forme de confinement des libertés qui ne dit pas son nom, où la peur du virus distillée par ce gouvernement tend à prendre le pas sur la raison, dans l'objectif inavoué de chercher à opposer les salariés entre eux.

Au même moment, le gouvernement présente son plan de relance des 100 milliards d'euros, s'ajoutant aux 470 milliards déjà mobilisés en faveur des entreprises, qui n'est autre qu'un plan de relance des profits et de la spéculation au bénéfice d'une vague sans précédent de destruction d'emplois.

Au même moment, le secrétaire d'Etat aux retraites annonce que la « réforme » universelle par points se fera avant la fin du quinquennat. La FNEC FP-FO en exige l'abandon pur et simple.

Pour la FNEC FP-FO, il ne s'agit pas pour le gouvernement de combattre une épidémie mais d'empêcher l'action collective.

.../...

Notre fédération a demandé une audience en urgence pour porter les revendications des personnels en cette rentrée, qui est loin d'être « normale. »

Pour que les personnels puissent travailler dans des conditions normales, les moyens doivent être donnés, les postes nécessaires doivent être créés, les missions de l'école et de ses personnels doivent être rétablies. Le baccalauréat doit être restauré.

Dans de nombreuses écoles et établissements, la surcharge des effectifs, au-delà de 30 élèves par classe, est devenue la règle.

Dix jours après la rentrée, nous sommes déjà confrontés à un manque criant de remplaçants. Nous demandons la création des postes nécessaires, le recrutement immédiat – et non au fil l'eau – de tous les personnels placés sur listes complémentaires. Ces listes complémentaires doivent être abondées.

Les admissibles aux concours internes doivent être admis.

Les personnels contractuels doivent être renouvelés. Des milliers de collègues sont encore en attente d'affectation.

L'oral de titularisation pour les concours 2020 doit être abandonné.

Lors du CHST Ministériel, l'administration a elle-même reconnu que les mises en quatorzaines massives se traduisaient par la remise en cause des statuts des personnels.

Nous réaffirmons notre demande de levée du protocole sanitaire et de ses déclinaisons à géométrie variable, qui aboutissent au désengagement de l'Etat, laissant les personnels seuls responsables, gérant la pénurie des moyens. Nous demandons le respect des statuts particuliers et des ORS.

La FNEC FP-FO soutient toutes les mobilisations de personnels qui, malgré la situation, se déroulent un peu partout dans les académies, pour des créations de postes et de classes, pour la défense des statuts, l'augmentation des salaires. Elle engage le ministre à les entendre et à répondre aux revendications.

Les revendications ne sont pas bâillonnées.

Nous saluons la victoire remportée par les personnels hospitaliers et des EHPAD territoriaux qui ont obtenu par la grève une augmentation générale de 183 € pour tous.

A ce propos, les 400 millions d'euros mis sur la table du « Grenelle des Professeurs » ne pèsent pas lourd par rapport à l'enveloppe de 7,5 milliards débloquée pour les personnels des hôpitaux (dont 900 000 fonctionnaires hospitaliers) et des EPHAD. Nous revendiquons, comme pour les personnels hospitaliers, 183 euros d'augmentation indiciaire, pour tous les personnels, sans contrepartie.

Nous ne sommes pas demandeurs d'une prétendue « revalorisation » qui s'accompagnerait d'une transformation profonde du système éducatif et des carrières. Nous réaffirmons notre totale opposition à la remise en cause du Code des Pensions civiles et militaires, qui pourrait faire perdre jusqu'à 40 % du montant des pensions.

Enfin, la FNEC FP-FO vous a envoyé un courrier sur la situation des AESH : Quand serons-nous reçus sur la question des rémunérations des AESH ? Quelle est la date de report de la réunion initialement prévue le 2 juillet ? Car derrière les discours sur l'inclusion, il y a la réalité du terrain. Avec les PIAL : c'est plus d'élèves à suivre dans plus d'écoles ou d'établissements, avec des affectations à la dernière minute et des changements possibles du jour au lendemain au cours de l'année ! Il y a la réalité du salaire : un AESH à 62% c'est un salaire de misère de 760 € ! C'est bien en dessous du seuil de pauvreté fixé par l'INSEE à 1041€ par mois ! La FNEC FP-FO exige l'abandon des PIAL. Elle exige un véritable statut de la fonction publique et un vrai salaire pour les AESH.

Projet de décret portant attribution d'une indemnité de responsabilité aux directeurs d'école pour la rentrée scolaire 2020

Dans le prolongement de notre intervention au groupe de travail du 4 septembre, la FNEC FP-FO réaffirme que la prime de 450€ accordée aux directeurs – deux euros cinquante par jour, sur l'année scolaire – ne correspond pas aux attentes des personnels.

Nous notons tout d'abord qu'elle ne concerne que les directeurs en poste cette année et pas ceux en poste l'année dernière. Les collègues directeurs en 2019-2020 (et qui ne le sont plus cette année) qui ont eu à gérer le confinement, le déconfinement, l'accueil des enfants de soignants... apprécieront !

D'autre part, les directeurs ne pourront se contenter de cette prime dérisoire et continuent d'exiger une augmentation significative et indiciaire de leurs indemnités de directeur. Force Ouvrière rappelle à ce sujet sa revendication d'augmentation de 100 points d'indice des indemnités de directeurs. Un groupe de travail est certes prévu prochainement sur cette question mais force est de constater que les dernières annonces ministérielles sur la direction ne nous incitent pas à l'optimisme.

Cette prime ne saurait par ailleurs nous faire oublier qu'une proposition de loi sur la direction d'école est actuellement en discussion au Parlement. Cette proposition de loi vise à organiser des délégations de compétences des autorités académiques envers les directeurs et à placer ceux-ci sous la tutelle des conseils d'école dont ils devraient désormais faire appliquer les décisions. La FNEC FP-FO refuse un tel bouleversement du fonctionnement des écoles et du rôle des directeurs et rappelle son exigence d'abandon de cette proposition de loi.

Ce n'est pas le saupoudrage de mesures catégorielles, comme par exemple la simple journée banalisée concédée suite à l'émotion et à la colère légitimes provoquées par le suicide de notre collègue Christine Renon, et qui par ailleurs n'a pu être mise en œuvre, qui feront taire les revendications.

Enfin, sur les questions salariales, à l'opposé de primes attribuées ici et là, catégorie par catégorie, au gré de l'évolution de la situation, la FNEC FP-FO rappelle son exigence d'une augmentation immédiate de 183€ pour tous les personnels de l'Education nationale, comme l'ont obtenu les hospitaliers. C'est ce mandat que notre fédération portera auprès du ministère, ainsi que la nécessaire augmentation de la valeur du point d'indice pour compenser la baisse du pouvoir d'achat que connaissent les personnels depuis 20 ans.

C'est pour ces raisons que la FNEC FP-FO ne participera pas au vote.

POUR : UNSA, CFTD, SNALC, FSU.

NPPV : FO et CGT.